

Comment éviter les mauvaises ondes ?

Lignes à très haute tension, téléphones portables, Internet sans fil... les pollutions électromagnétiques se multiplient. Rencontre avec Michèle Rivasi, présidente du Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Electromagnétiques (Criirem).

Y a-t-il un vrai problème avec les ondes électromagnétiques ?

Aujourd'hui, pour être dans le progrès, pour être *high tech*, il faut être « sans fil ». Or, on assiste à un phénomène nouveau : la prolifération des ondes électromagnétiques. Certaines études montrent qu'il n'y a pas d'effets sur la santé, d'autres qu'il y en a... En fait, quand on voit par qui ces études sont financées, on comprend : les premières sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile, les autres par l'Etat ou des associations !

On manque d'études sur l'Internet sans fil. Etes-vous sûre de sa nocivité ?

Il s'agit des mêmes ondes que les téléphones portables, dont on a déjà montré les dangers pour la santé. Le problème, c'est qu'on a installé le Wi-Fi partout, sans

étude sanitaire préalable. Mais les effets sont là. Si on a débranché les bornes dans les bibliothèques parisiennes¹, c'est parce que des personnes se sentaient mal... Et si les gouvernements allemands et autrichiens renoncent à cette technologie, c'est en s'appuyant sur des faits scientifiques, pas parce qu'ils n'aiment pas le Wi-Fi ! La moindre des choses, c'est de faire preuve de précaution... Là, on est en train de revivre ce qu'on a vécu avec l'amiante...

Sommes-nous protégés par la législation ?

En 1998, l'ICNIRP², une instance des lobbies de la téléphonie, a émis une recommandation pour limiter les émissions d'ondes électromagnétiques à 41 V/m. Pendant son départ précipité en 2002, on a fait signer à Jospin un décret suivant cette recommandation. Mais, c'est exacte-

ment comme si on recommandait aux automobilistes de rouler à 600 km/h sur l'autoroute ! En 1999, le rapport Tamino du Parlement européen préconise, lui, 1 V/m...

La loi française pourrait-elle changer ?

Quand elle était députée, Nathalie Kosciusko-Morizet, l'actuelle ministre de l'Ecologie, avait fait une proposition de loi visant à limiter les ondes à 0,6 V/m. Maintenant qu'elle est au gouvernement, elle n'en parle plus !

Quelles sont les propositions du Criirem ?

Nous revendiquons des seuils d'exposition limités à 0,6 V/m et l'interdiction d'installer une antenne-relais à moins de 100 m des établissements scolaires, crèches, maisons de retraite... Nous ne demandons pas l'interdiction des antennes, mais

Photo : Yann



il faut que toute nouvelle installation soit précédée d'une réunion publique avec les opérateurs, les collectivités, les associations.

¹ Fin 2007, la mairie de Paris désactivait les bornes Wi-Fi de quatre bibliothèques, les salariés s'étant plaints de maux de tête, vertiges, malaises, douleurs musculaires...

² Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants.

Propos recueillis par Z.B.

Qui est Michèle Rivasi ?

Fondatrice de la Criirem (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) en 1988, Michèle Rivasi a longtemps dénoncé les retombées de Tchernobyl sur la santé. Députée de 1997 à 2002, elle fait voter une interdiction de construire des habitations sous des lignes à haute tension. Aujourd'hui, Michèle Rivasi est présidente du Criirem.